

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES Ventadour Egletons Monédières

Enquête publique relative à la révision allégée n°6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières sur la commune de Lapeau du 21 octobre 2024 au 22 novembre 2024.

Le Commissaire enquêteur :

M. Jean-Marc CROIZET, Ingénieur retraité de l'administration territoriale, a été désigné comme commissaire enquêteur par la conseillère du Tribunal Administratif de Limoges.

M. Jean-Paul PELOTTE a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Objectifs de l'enquête publique :

Cette procédure a pour objet, sur la Commune de Lapeau :

- Le classement en zone naturelle touristique de la parcelle C 572 et d'une partie de la parcelle C62 au détriment de la zone naturelle ;
- Le classement en zone naturelle touristique d'une partie de la parcelle C 64 au détriment de la zone agricole.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Le dossier de révision allégée n°6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, accompagné des avis des personnes publiques associées ou consultées et d'autres pièces annexes, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à Lapeau au siège de la communauté de communes et à la mairie de Lapeau pendant 33 jours consécutifs du **21 octobre 2024 au 22 novembre 2024 inclus**.

Pendant cette période, le dossier sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la communauté de communes (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) et de la mairie de Lapeau (lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, le jeudi de 9h à 12h30, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h et jusqu'à 16h30 le 08 novembre 2024).

Le dossier est aussi consultable sur le site internet suivant : <http://www.cc-ventadour.fr>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Siège social de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières le lundi 21 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 22 novembre 2024 de 14h à 17h ;
- Mairie de Lapeau, le vendredi 08 novembre 2024, de 13h30 à 16h30.

Consultation du dossier :

Les observations et propositions sur le projet de révision allégée n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le permis d'aménager pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au siège de la communauté de communes et en mairie de Lapeau. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières – 1 avenue de l'Épinette – 19550 LAPLEAU, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@cc-ventadour.fr. Elles doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

A l'issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes et en mairie de Lapeau et sur l'adresse internet suivante : <http://www.cc-ventadour.fr>, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.